

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la cinquième réunion du conseil d'administration du Conseil de quartier de Lairet, tenue le 10 juin 2015, à 19 h, au Centre communautaire Marchand, 2740, 2^e Avenue, salle 103.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

M ^{me}	Christiane Gamache	Présidente
M ^{me}	Claudette Arsenault	Administratrice
M.	Vincent Beaudette	Vice-président
M.	Maxime Girard	Administrateur
M.	Jacquelin Hallé	Administrateur
M ^{me}	Lyne L'Africain	Secrétaire
M ^{me}	Alice Lévesque	Administratrice
M ^{me}	Émilie Raizenne	Administratrice
M ^{me}	Marianne St-Pierre	Administratrice
M.	Yan Turgeon	Administrateur

IL Y A QUORUM.

Membres sans droit de vote

M ^{me}	Geneviève Hamelin	Conseillère municipale du district de Maizerets-Lairet
M ^{me}	Suzanne Verreault	Conseillère municipale du district de Limoilou

ABSENCE :

M.	Jacques Latulippe	Trésorier
----	-------------------	-----------

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT :

M.	Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques Arrondissement de La Cité-Limoilou
----	----------------	--

Outre les personnes mentionnées, trois (3) personnes assistent à la rencontre.

ORDRE DU JOUR

- 15-06-01 Mot de bienvenue, lecture et adoption du projet d'ordre du jour
- 15-06-02 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 13 mai 2015
- 15-06-03 Résolution de l'école Saint-Paul-Apôtre
- 15-06-04 Période de questions et commentaires du public
- 15-06-05 Période réservée aux conseillères municipales
- 15-06-06 Plan d'action du conseil de quartier et nominations des membres à différents comités (voir Plan d'action pour 2015-2016)
- 15-06-07 Suivi et amorce des actions au Plan d'action
- Orientation 1
- 1- Dossier 41^e Rue : suivi
 - 2- Corridors scolaires : suivi
 - 3- Dossier du parc-école St-Albert-le-Grand
 - 4- Table de concertation vélo
 - 5- Traversée en diagonale à l'intersection de la 22^e Rue et de la 8^e Avenue, en tout temps
- Orientation 2
- 1- Feuillet du conseil de quartier : dates des prochaines rencontres du conseil
 - 2- Site Internet du conseil de quartier : suivi -Concours de photos : report de la date de la fin du concours et promotion à la Fête de quartier
 - 3- Suivi à l'activité citoyenne du 18 mars 2014: devis complété pour le lab. En sociologie de l'U.L.
- Orientation 3
- 1- Vasques à fleurs- suivi
 - 2- Remise de certificats pour les citoyens
 - 3- Fête de quartier : suivi -Bénévoles et carnet aide-mémoire
- Orientation 4
- 1- Comité de vigilance du Port de Québec : suivi
 - 2- Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec : suivi
 - 3- Dossier : Stationnement de la Bouchée généreuse
- 15-06-08 Autres sujets :
- 8.1 Passerelle Avenue Soumande
 - 8.2 Sécurité sur la bande cyclable de la 8^e Avenue
 - 8.3 Appui résolution pour adhésion à la Coalition du Marché du Vieux-Port
Résolution Déménagement du marché du Vieux-Port
 - 8.4 Avenir de l'église Saint-Jean-Baptiste
- 15-06-09 Fonctionnement du conseil de quartier
- Correspondance et information
 - Trésorerie
- 15-06-10 Varia
- 15-06-11 Levée de l'assemblée

15-06-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Christiane Gamache ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Elle fait la lecture de l'ordre du jour. Des modifications sont apportées.

SUR PROPOSITION DE M. Maxime Girard DÛMENT APPUYÉE PAR M. Yan Turgeon, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. Adopté.

15-06-02 LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 13 MAI 2015

Des modifications sont apportées au contenu.

SUR PROPOSITION DE M^{me} Claudette Arsenault DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Alice Lévesque, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 13 mai 2015 tel que modifié. Adopté.

15-06-03 RÉOLUTION DE L'ÉCOLE SAINT-PAUL-APÔTRE

M. Étienne Quirion, parent de l'école St-Paul-Apôtre explique une problématique quant à la séquence des feux de piétonnier à l'intersection de la 8^e Avenue et de la 22^e Rue. Il mentionne que les jeunes élèves de l'école n'interprètent pas toujours bien la séquence de ces feux. Il précise que selon le code de la sécurité routière ne permet pas de traverser les rues en diagonale, sauf en de rares occasions entre autres lors de la présence de brigadier.

Une demande a été adressée à la Ville afin de demander l'autorisation de traverser les rues en diagonale. La Ville a refusé. Il aimerait que la Ville soit favorable à la proposition pour les petites intersections.

M^{me} Lyne L'Africain mentionne que la présente situation représente de la confusion pour les enfants. M. Yan Turgeon précise qu'effectivement la Ville devrait se pencher sur la situation.

M^{me} Geneviève Hamelin mentionne qu'elle a avisé la Direction de l'Arrondissement de la problématique. Elle a reçu une réponse décevante de celle-ci. Elle précise qu'effectivement, la Ville devrait se pencher sur la situation des petites intersections.

M. Vincent demande au citoyen si le temps de traverse permis de 25 secondes est suffisant. M. Quirion n'est pas au courant.

Le conseil de quartier a pris acte de la résolution du Conseil d'établissement de l'école.

Comme suite aux discussions, le conseil de quartier prend la résolution suivante :

RÉSOLUTION 15-CA-30

Concernant l'autorisation de la traverse diagonale à l'intersection de la 22e Rue et de la 8e Avenue

CONSIDÉRANT la résolution CE : 14-15-02-07 du Conseil d'établissement de l'École Saint-Paul-Apôtre;

CONSIDÉRANT la démarche entreprise par le Conseil de quartier Lairet quant aux déplacements actifs et sécuritaires et aux corridors scolaires;

CONSIDÉRANT la durée suffisante du signal piéton à la traversée de la 22e Rue au coin de la 8e Avenue;

CONSIDÉRANT la légalité de la traverse en diagonale en présence de la brigadière scolaire;

CONSIDÉRANT la confusion que peut entraîner chez les enfants et les usagers la tenue d'une double règle : légale en présence d'une brigadière et illégale en l'absence de celle-ci;

CONSIDÉRANT les nombreux établissements scolaires sur la 8^e Avenue et l'importance de maintenir un minimum de 25 secondes pour permettre aux plus jeunes de traverser ;

CONSIDÉRANT que les feux piétons y sont visibles de toutes les directions, même lorsqu'on traverse en diagonale et que, par conséquent, l'autorisation de la traverse diagonale à l'intersection de la 22e Rue et de la 8e Avenue ne nécessiterait pas d'investissements majeurs et serait conforme aux exigences du Tome V – Signalisation routière des normes du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT l'objectif 1.7.1 du Plan directeur de quartier qui est « d'améliorer les conditions de déplacements des piétons » ;

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DUMENT APPUYÉE PAR M. Maxime Girard, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Lairet de demander à la Ville de Québec d'autoriser

en tout temps la traverse en diagonale à l'intersection de la 22^e Rue et de la 8^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Cette résolution sera acheminée à mesdames Geneviève Hamelin et Suzanne Verreault ainsi qu'à messieurs Claude Lirette, Yannick Roy et Patrick Voyer.

15-06-04 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

M. Pierre Malboeuf mentionne qu'à l'intersection de la 1^{re} Avenue et de la rue Boisclerc, il y a absence de feux piétonniers. Cette intersection est dangereuse.

M. Malboeuf relève aussi certains problèmes quant au ramassage des ordures et du recyclage, et ce, depuis les modifications apportées aux horaires de cueillettes.

M. Malboeuf soulève un problème de sécurité causé par la présence des autobus du RTC à l'intersection de la 41^e Rue et de la 1^{re} Avenue.

M. Malboeuf demande s'il pourrait avoir une entente entre le RTC et le commerce Brûlerie Limoilou afin d'installer un abribus (intersection 18^e Rue et 1^{re} Avenue). M^{me} Verreault s'informerait.

M^{me} Lyne L'Africain mentionne qu'il y a un trafic intense d'automobiles sur la 4^e Avenue ainsi que la 2^e Avenue. La vitesse des automobiles est excessive. Les résidents de la rue des Lilas Est considèrent qu'il y a un réel danger, d'autant plus qu'il y a deux (2) garderies dans le secteur.

M. Vincent Beaudette mentionne que dans le cadre de la fête des voisins (6 juin) organisée par des résidents de la 20^e Rue, les participants voulaient continuer la fête aussi le lendemain. Il y a eu des plaintes.

M^{me} Marianne St-Pierre mentionne qu'il y a un problème de correspondance entre circuit 3 et 801 du RTC

M. Yan Turgeon mentionne qu'il y a une construction d'abribus à l'intersection 18^e Rue et 8^e Avenue.

15-06-05 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX CONSEILLÈRES MUNICIPALES

M^{me} Suzanne Verreault mentionne les points suivants :

- Dans le dossier de La Bouchée généreuse, elle s'est déplacée sur place afin de bien cerner le problème de stationnement. Étant donné que la situation se passe sur le domaine privé, la Ville ne peut intervenir.
- La rencontre publique d'information du Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec se déroulera le jeudi 11 juin, à 19 h au Centre Jean-Guy Drolet.

M^{me} Geneviève Hamelin mentionne les points suivants :

- Dans le dossier de la passerelle qui passera au-dessus de l'autoroute Laurentienne, la circulation qui y sera permise sera exclusivement réservée aux piétons. La Ville ne peut permettre la circulation des vélos, étant donné qu'aucune piste cyclable ne rejoint la passerelle.
- Dans le dossier de la sécurité sur la 41^e Rue, elle rencontrera la direction de l'arrondissement sous peu.

15-06-06 PLAN D'ACTION DU CONSEIL DE QUARTIER ET NOMINATIONS DES MEMBRES À DIFFÉRENTS COMITÉS (VOIR PLAN D'ACTION POUR 2015-2016)

Dans le cadre de la réalisation des activités du plan d'action du conseil de quartier, les membres du conseil d'administration soumettent leurs intentions et leurs disponibilités. Le document sera mis à jour pour la prochaine rencontre.

Nomination au Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec

RÉSOLUTION 15-CA-31

Concernant la nomination d'un membre du conseil d'administration au sein du Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec

SUR PROPOSITION DE M^{me} Christiane Gamache DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Emilie Raizenne, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Lairet de nommer M. Maxime Girard comme représentant du conseil de quartier au sein du comité et de nommer M. Vincent Beaudette à titre de membre substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Nomination au Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec

RÉSOLUTION 15-CA-32

Concernant la nomination d'un membre du conseil d'administration au sein du Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec

SUR PROPOSITION DE M^{me} Christiane Gamache DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Alice Lévesque, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Lairet de nommer M. Vincent Beaudette comme représentant du conseil de quartier au sein du comité et de nommer M. Maxime Girard à titre de membre substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15-06-07 SUIVI ET AMORCE DES ACTIONS AU PLAN D'ACTION

Orientation 1

- 1- Dossier 41^eRue : aucun suivi.
- 2- Corridors scolaires : M^{me} Lyne L'Africain mentionne que l'offre de service pour la réalisation de l'étude sera lancée sous peu.
- 3- Dossier du parc-école St-Albert-le-Grand : l'école a reçu la confirmation de la participation du Ministère de l'Éducation pour la réalisation du projet.
- 4- Table de concertation vélo : M. Yan Turgeon mentionne que les principes de fonctionnement de la Table ont été déposés et ont commencé à être entérinés par les conseils de quartier. Il propose que le conseil de quartier de Lairet adopte le document.

RÉSOLUTION 15-CA-33

Concernant les principes devant guider les actions et les politiques de la Ville de Québec en faveur du vélo

AYANT PRIS CONNAISSANCE des principes proposés par la Table de concertation vélo des conseils de quartier pour guider les actions et les politiques de la Ville de Québec en faveur du vélo.

CONSIDÉRANT l'objectif 1.7.4 du Plan directeur du quartier Lairet « Bonifier le réseau cyclable actuel du quartier »

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DUMENT APPUYÉE PAR M. Maxime Girard, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'adopter et de faire siens les onze principes proposés par la Table de concertation vélo, tels que formulés ci-dessous :

1. Consultation

1.1. Consulter les conseils de quartier concernés et/ou la Table de concertation sur le vélo des conseils de quartier sur tout projet d'aménagement cyclable.

2. Planification

2.1. Prendre en compte les déplacements sécuritaires à vélo lors de la planification et/ou la réalisation de tout projet de réaménagement routier réalisé sur le territoire de la Ville de Québec, conformément au concept de « rue complète »¹.

3. Rue complète

3.1. Réaménager, chaque fois que des travaux le permettent, les intersections de façon à ce qu'elles soient sécuritaires et faciles à traverser pour l'ensemble des usagers, peu importe leur âge, leur condition physique ou leur mode de transport, en prenant soin d'aménager des zones protégées pour les cyclistes.

4. Pôles de service et d'emplois

4.1. Prioriser l'aménagement d'axes cyclables vers les pôles générateurs de déplacement, à commencer par les pôles d'emplois et de services, comme les établissements de santé et d'enseignement.

5. Points dangereux (blackspot)

5.1. Réaliser des interventions équilibrées entre le développement du réseau cyclable et la sécurisation des lieux de passages obligés qui ne font pas nécessairement partie du réseau cyclable, mais présentent un danger pour la sécurité des cyclistes, comme les viaducs, les côtes et les intersections achalandées.

6. Lien Basse-Ville/Haute-Ville

6.1. Accorder une attention particulière à la sécurité dans les côtes en aménageant des corridors cyclables dans les montées pour éviter que les cyclistes ne soient incommodés par la circulation des voitures.

6.2. Faciliter la transition entre la Basse-Ville et la Haute-Ville en

¹ Le concept de « rue complète » désigne des aménagements qui incluent tous les modes de transports, y compris la marche et le vélo, dans leur conception. Ils créent des espaces de vie qui encouragent les gens à se déplacer à pied, à vélo, ou en transports en commun.

installant des dalots (goulottes) le long des escaliers.

7. Arrêts obligatoires

7.1. Améliorer la fluidité du réseau cyclable en réduisant le plus possible le nombre d'arrêts obligatoires ou en installant des feux cyclistes synchronisés sur la vitesse des vélos.

8. Sécurité autour des écoles

8.1. Appliquer les recommandations des plans de déplacement produits dans le cadre du programme À pied, à vélo, ville active.

8.2. Appliquer la réglementation interdisant le stationnement, même le stationnement temporaire, sur les bandes cyclables², particulièrement à proximité des écoles.

9. Chantier et signalisation

9.1. Aménager des parcours de contournement sécuritaires lorsque des travaux entravent la circulation sur une voie cyclable et éviter l'installation d'obstacles, tels que des panneaux de signalisation temporaire, lorsque ceux-ci ne contribuent pas à la sécurité des cyclistes.

10. Ouverture du réseau cyclable

10.1. Prolonger la période d'ouverture des voies cyclables du 1er avril au 30 novembre.

10.2. Accélérer le nettoyage, le peinturage et le balisage des voies cyclables au printemps pour que ces opérations soient complétées au plus tard une semaine après l'ouverture officielle du réseau.

11. Quatre axes, quatre saisons

11.1. Pour répondre aux besoins de déplacement utilitaire entre nos quartiers et à la grandeur de la ville, prévoir au moins quatre axes majeurs cyclables continus, soit deux axes est-ouest, un en haute-ville et l'autre en basse-ville, et deux axes nord-sud.

² Art. 386 du Code de la sécurité routière.

11.2. Dans leur planification, les axes devraient permettre, à terme, une utilisation tout au long de l'année, appelée aussi pistes blanches. Avec des axes « blancs », les déplacements en vélo pourraient être une véritable alternative de déplacement et limiteraient les dangers de la plus difficile coexistence des vélos avec les automobiles dans les conditions hivernales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yan Turgeon explique que des cyclistes de tous âges et de toute condition utilisent le trottoir, situé en bordure du boul. Wilfrid-Hamel, pour circuler entre Lairet et le centre commercial Place Fleur de Lys. Il souligne qu'un article a déjà été publié sur cette question : <http://velurbaniste.com/2015/06/03/wilfrid-hamel-bevue-sur-le-boulevard/>

Pour éviter que les cyclistes qui y circulent ne soient en contravention avec le Code de la sécurité routière, il demande que cette section du trottoir du boulevard Wilfrid-Hamel soit transformée en piste cyclopiétonne. Il indique que le Comité Réseau cyclable du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou a déjà émis une recommandation à cet effet. Il ajoute avoir exposé la problématique à la présidente du conseil de quartier de Vanier, M^{me} Nicole Laveau ; une recommandation similaire figurera dans le rapport sur la sécurité des déplacements et la sécurité routière que le conseil de quartier doit déposer cet automne. L'information a également été transmise à la présidente de l'arrondissement Des Rivières, M^{me} Natacha Jean, qui s'est engagée à faire un suivi sur ce dossier.

RÉSOLUTION 15-CA-34

Concernant la sécurité des personnes circulant à vélo le long du boul. Wilfrid-Hamel, entre ExpoCité et Fleur de Lys

NOTANT la réfection, à l'été 2014, de la portion du boulevard Wilfrid-Hamel comprise entre ExpoCité et le centre commercial Fleur de Lys;

CONSTATANT que la Ville de Québec, l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et l'Arrondissement Les Rivières n'ont pas profité de l'occasion pour prolonger la piste cyclable de la rue du Colisée (qui longe le boulevard Wilfrid-Hamel jusqu'à la rue Jalobert) jusqu'au centre commercial Fleur de Lys;

CONSTATANT que cette omission contraint les personnes qui circulent à vélo entre Lairet et le centre commercial Fleur de Lys à rouler sur le trottoir pour franchir le viaduc de l'autoroute Laurentienne, ce qui les expose à recevoir une contravention;

CONSIDÉRANT l'objectif 1.7.4 du Plan directeur du quartier Lairet « Bonifier le réseau cyclable actuel du quartier »

NOTANT que le trottoir nouvellement construit est suffisamment large (3 mètres) pour accueillir à la fois piétons et cyclistes;

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DUMENT APPUYÉE PAR M. Maxime Girard, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Lairet de demander à la Ville de Québec, à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et à l'Arrondissement Les Rivières de corriger cette omission en transformant la section du trottoir comprise entre ExpoCité et le centre commercial Fleur de Lys, située au nord du boulevard Wilfrid-Hamel, en piste cyclopiétonne ou en aménageant une piste cyclable en site propre le long de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Il est mentionné que des bollards seront ajoutés sur la bande cyclable de la 8^e Avenue. Des bollards supplémentaires devraient être ajoutés en façade de l'école St-Paul-Apôtre, du CÉGEP de Limoilou et de la brasserie La Souche.

Un citoyen propose de changer de côté de rue la bande cyclable sur la 8^e Avenue.

Les membres du conseil proposent de prendre une résolution afin de demander à la Ville de Québec d'ajouter des bollards dans certains secteurs.

RÉSOLUTION 15-CA-35

Concernant l'ajout de repères visuels (bollards) sur la 8^e Avenue et la 4^e Avenue

NOTANT avec satisfaction l'ajout d'un bollard à l'intersection de la bande cyclable de la 8^e Avenue et la 18^e Rue, de même qu'à l'intersection de la bande cyclable de la 8^e Avenue et de la 12^e Rue;

NOTANT cependant que le problème de stationnement sur la bande cyclable subsiste face aux établissements d'enseignement et aux commerces de la 8^e Avenue;

CONSTATANT que l'espacement moyen entre les bollards dépassent la distance maximale de 20 mètres recommandés par Vélo Québec³ et que

³ Vélo Québec (2009). Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes.

les bollards sont encore plus distants devant les écoles, ce qui légitime l'utilisation de la bande cyclable comme stationnement temporaire, et ce, bien que le règlement municipal l'interdise;

NOTANT, par ailleurs, l'absence de bollards le long des bandes cyclables de la 4^e Avenue;

NOTANT, également, que sous le viaduc de la 4^e Avenue, la bande cyclable est trop étroite pour permettre aux cyclistes d'éviter les bouches d'égout et les autres obstacles se trouvant à droite de la chaussée, alors que la voie automobile y est plus large que nécessaire (5 m + 0,6 m d'espacement entre la voie et le pilier central);

RAPPELANT l'objectif 1.7.4 du Plan directeur du quartier Lairet « Bonifier le réseau cyclable actuel du quartier »;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Lyne L'Africain DUMENT APPUYÉE PAR M. Yan Turgeon, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet de demander à la Ville de Québec et à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou :

- 1. D'augmenter le nombre de bollards sur la 8^e Avenue face aux établissements d'enseignement et commerces suivants : école St-Paul-Apôtre (face à l'entrée de la cour d'école), école secondaire Jean-de-Brébeuf (face à la 16^e Rue), cégep de Limoilou (devant l'entrée principale et devant la salle de spectacle Sylvain-Lelièvre) et de chaque côté de la 11^e Rue.*
- 2. De poser des bollards ou d'autres délinéateurs le long des bandes cyclables de la 4^e Avenue.*
- 3. D'élargir les bandes cyclables passant sous le viaduc de la 4^e Avenue et de poser des bollards le long de celle-ci.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 5- Traversée en diagonale à l'intersection de la 22^e Rue et de la 8^e Avenue, en tout temps*

Ce point a été traité au point 3 de l'ordre du jour.

Orientation 2

- 1- Feuillet du conseil de quartier : dates des prochaines rencontres du conseil

Les rencontres se dérouleront le deuxième mercredi du mois et débuteront à 19 h. M. Denis Bergeron vérifiera la disponibilité du

Centre communautaire Marchand. Les dates sont :

Résolution 15-CA-36

Concernant le calendrier des rencontres du conseil de quartier

SUR PROPOSITION DE M^{me} Christiane Gamache, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Claudette Arsenault, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'adopter le calendrier des rencontres du conseil de quartier aux dates suivantes :

Mercredi 9 septembre 2015

Mercredi 14 octobre 2015

Mercredi 11 novembre 2015

Mercredi 9 décembre 2015

Mercredi 13 janvier 2016

Mercredi 10 février 2016

Mercredi 9 mars 2016

Mercredi 13 avril 2016

Mercredi 11 mai 2016

Mercredi 8 juin 2016

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2- Site Internet du conseil de quartier : suivi -Concours de photos : report de la date de la fin du concours et promotion à la Fête de quartier

M. Maxime Girard donne des statistiques portant sur les visites sur le site Internet du conseil de quartier.

Le concours de photo a été disposé sur la page Facebook du conseil de quartier.

- 3- Suivi à l'Activité citoyenne du 18 mars 2014: devis complété pour le laboratoire en sociologie de l'U.L.

Le devis technique portant sur l'appel d'offres portant sur l'étude a été acheminé au laboratoire de sociologie.

Orientation 3

- 1- Vasques à fleurs- suivi

Il est convenu par le conseil d'administration de demander un coût de 95\$ par vasques. À ce jour, c'est 73 vasques qui ont été vendues.

Les membres du conseil d'administration entérinent la proposition de contrat de M. Guy Wera qui s'élevé à :

RÉSOLUTION 15-CA-37

concernant l'octroi du contrat d'entretien des vasques à fleurs pour

la saison estivale 2015

CONSIDÉRANT QUE le programme des vasques à fleurs contribue à l'embellissement du quartier;

CONSIDÉRANT QUE M. Guy Wera a répondu à l'appel d'offres du conseil de quartier;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de vasques à fleurs louées est de 75;

CONSIDÉRANT QUE le coût par vasque s'élève à 95,00 \$/vasques et que le coût total est de 7 125,00 \$ incluant l'entretien, la fertilisation et les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'entretien demandé aux entreprises par vasque est fixé à 95,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier absorbera à même son budget de fonctionnement un éventuel manque à gagner;

SUR PROPOSITION DE Mme Christiane Gamache DUMENT APPUYÉ PAR M. Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Lairet d'octroyer le contrat d'entretien des vasques à fleurs à M. Guy Wera au montant de 7 125,00 \$ toutes taxes incluses, d'en défrayer les coûts en trois (3) versements soit

Premier versement : 15 juillet 2015 au montant de 2 375,00 \$;

Deuxième versement : 15 août 2015 au montant de 2 375,00 \$;

Troisième versement : 15 septembre 2015 au montant de 2 375,00 \$.

De nommer M^{me} Lyne l'Africain et M. Jacques Latulippe responsables et signataires du contrat au nom du conseil de quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2- Remise de certificats pour les citoyens

Le conseil de quartier désire offrir deux certificats de reconnaissance à deux membres du conseil d'administration qui ont quitté le conseil d'administration soit M^{me} Myriam Demers ainsi que M. Pierre Malboeuf soulignant ainsi leur implication au sein de la communauté.

3- Fête de quartier : suivi -Bénévoles et carnet aide-mémoire

M^{me} Christiane Gamache dépose l'aide-mémoire qui servira de guide durant la fête de quartier et en fait la lecture.

Orientation 4

1- Comité de vigilance du Port de Québec : suivi

La rencontre d'information publique du comité se déroulera le jeudi 11 juin, au Centre Jean-Guy Drolet, à 19 h.

2- Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec : suivi

La gestion des activités de l'incinérateur a été reprise par la Ville de Québec. On espère ainsi en améliorer son efficacité.

3- Dossier : Stationnement de la Bouchée généreuse

M^{me} Suzanne Verreault a fait le suivi du dossier.

4- Dossier ATI

Une rencontre s'est déroulée plutôt dans la journée. L'ATI de Limoilou terminera ses activités le 30 juin prochain. L'organisme tente présentement d'assurer la survie de certaines actions en demandant à des organismes du milieu d'assurer la continuité de certaines actions.

15-06-08 AUTRES SUJETS

Étant donné l'heure tardive, les dossiers sont remis à une date ultérieure.

15-06-09 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

- Correspondance et information
 - Courriel du Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues
 - Bulletin d'information du député fédéral M. Raymond Côté
- Trésorerie

Relevé de compte du mois de mai : solde au compte 2104,97 \$.

Registraire des entreprises

RÉSOLUTION 15-CA-38

Concernant la mise à jour et les frais de renouvellement de la déclaration

de personne morale au Registraire des entreprises du Québec

SUR PROPOSITION DE M. Maxime Girard, D'UMENT APPUYÉE PAR M^{me} Christiane Gamache, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier d'autoriser M. Denis Bergeron à effectuer la mise à jour de la déclaration de personne morale au Registraire des entreprises du Québec et de procéder au paiement des frais annuels qui y sont rattachés au montant de 34 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Paiement pour le site WEB du conseil de quartier

RÉSOLUTION 15-CA-39

Concernant le paiement pour la création du site WEB du conseil de quartier

SUR PROPOSITION DE M^{me} Christiane Gamache, D'UMENT APPUYÉE PAR M^{me} Claudette Arsenault, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de défrayer les coûts pour la création du site WEB du conseil de quartier au montant de 120 \$ et d'émettre un chèque du même montant au nom de Firme WEB inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15-06-10 VARIA

Aucun point n'est soulevé.

15-06-11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, *SUR PROPOSITION DE M. Vincent Beaudette D'UMENT APPUYÉE PAR M^{me} Christiane Gamache, IL EST RÉSOLU DE lever la rencontre à 22 h 35. Adopté.*

signé

Christiane Gamache
Présidente

Lyne L'Africain
Secrétaire